

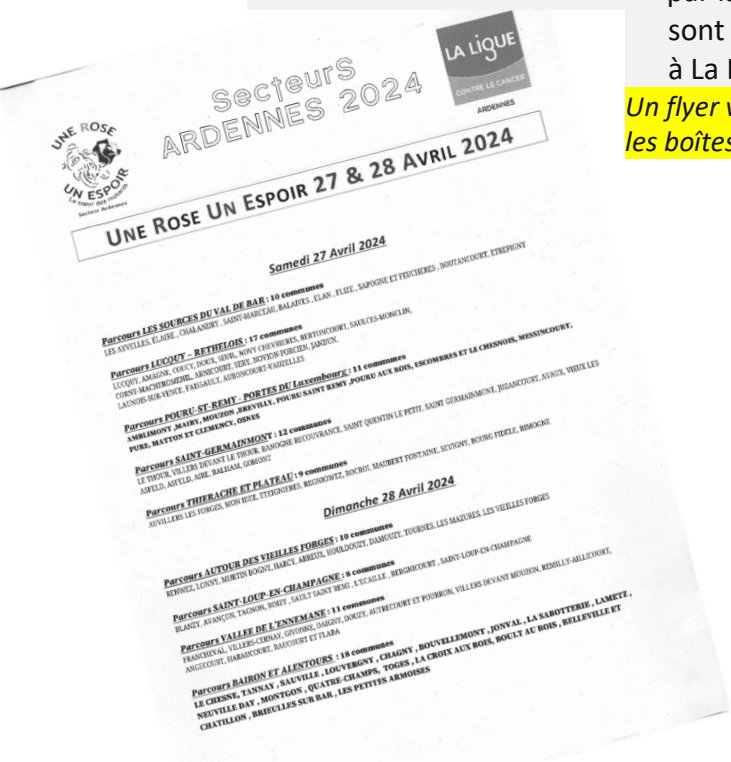


LETTRE INFOS Printemps 2024

PRINCIPALES DATES A RETENIR POUR CE PRINTEMPS

- ❖ **Dimanche 28 avril**, les motards des Roses de l'Espoir s'arrêteront à Montgon ; les sommes récoltées par la vente des roses sont reversées à La Ligue contre Le Cancer

Un flyer vient d'être déposé dans les boîtes aux lettres



- ❖ **Dimanche 9 juin Elections européennes**



Pensez à faire établir votre procuration si vous n'êtes pas disponible



- ❖ **Week-end des 22 et 23 juin Fête des Lavoirs**



Montgon sera sur le circuit de découverte des lavoirs de la vallée du canal, organisé par l'ASPV (Association de sauvegarde du Patrimoine vouzinois) ; une occasion de plus pour remercier les familles montgonnaises qui ont permis de le mettre en scène.

Eglise et Musée de l'Ecole seront aussi ouverts.

- ❖ Toujours en cours



. De nouveaux panneaux de signalétique, à l'initiative de la commune, vont enfin être implantés ; ils permettront d'orienter le promeneur vers les gîtes, les plus beaux points de vue et les centres d'intérêt et de détente du village.

(voir compte-rendu du conseil municipal du 13 janvier 2023 sur ces 2 sujets)

- ❖ Des travaux de voirie sur un certain nombre de nos voies communales sont à nouveau programmés pour l'été

ET QUELQUES RAPPELS CITOYENS POUR BIEN COHABITER AU PRINTEMPS

- ❖ Horaires de jardinage et travaux (hormis Professionnels et exploitants agricoles)

« Par **arrêté préfectoral** n°2009-108, il est interdit d'utiliser des outils bruyants et donc de tondre sa pelouse ou de tronçonner en dehors des horaires suivants : Les jours ouvrables : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 19h00. Le samedi : de 9h00 à 12h et de 14h à 18h. Le dimanche et les jours fériés : de 10h à 12h 00 »

L'arrêté complet est disponible sur le site de la Préfecture des Ardennes et sur le site de la commune www.commune-montgon08.com, rubrique Vie pratique

- ❖ Le brûlage est en principe interdit ; une aire de déchets verts est à la disposition des habitants ; Aymeric Charbonnier y a récemment fait de la place ; il vous est demandé de bien séparer les branches des déchets de tonte (le bon terreau formé ces dernières années est irrécupérable à cause des branchages qui s'y trouvent)

A gauche , dans l'espace découvert , les branches

A droite, sous les arbres, les tontes

NB Des remarques concernant le brûlage de déchets plastiques toxiques et nauséabonds aux alentours du canal sont parvenues en mairie. Ce n'est pas tolérable et les agents de l'OFB , Office Français de la Biodiversité qui exerce la Police de l'Environnement, sont susceptibles d'intervenir à tout moment.

- ❖ Collecte des déchets et ordures ménagères

Il n'est pas prévu de collecte des biodéchets dans les petites communes (les habitants disposant souvent d'un compost et ayant des animaux à nourrir...) contrairement à Vouziers ou aux bourgs centres. **Cependant, si vous le souhaitez vous pouvez retirer un bio seau en mairie du Chesne et déposer son contenu dans le bio conteneur situé près de la salle des fêtes (il y en a aussi sur les parkings des supermarchés de Vouziers)**



info dernière mn : COLLECTE LE LUNDI 6 MAI EN REMPLACEMENT DES 1^{ER} ET 8 MAI FERIES



La météo nous « balade » sans ménagements, mais la municipalité garde le cap !



BON PRINTEMPS A TOUS